



Fausse declaration de remuneration

Par **recto98**, le **02/03/2017** à **21:33**

bonjour tout le monde

je voudrai avoir un avis et quelle procédure suivre

je suis cogérant d'une petite sarl.le comptable me soutient que j'ai percu une rémunération provenant du compte de la sarl.il me soutient que le talon du chéquier qu'il possede pour arreter les comptes,montre bien qu'on m'a attribué cette rémunération. je vais voir la banque et j'ai fais effectuer une recherche pour savoir qui avait touché ce chèque . il se trouve que c'est un des associé cogérant qui l'a émis pour sa sci mais il a intitulé sur le talon que ce chèque m'était attribué en rémunération .

j'avais pourtant prévenu avant de cette anomalie le comptable et l'associe avant le dépôt des comptes au trésor

maintenant ils me disent que c'est trop tard ils ne peux plus revenir en arrière.

que dois-je faire ?je ne vais pas déclarer aux impots une somme que je n'ai jamais percue sur mon compte quand meme?

depuis cette affaire je suis déboussolé qu'on puisse agir ainsi. d'autant plus que le cogérant qui a émis ce chèque admet bien s'etre trompé entre le beneficiaire du cheque et l'inscription sur le talon.

merci a tous de vos réponses

Par **Visiteur**, le **02/03/2017** à **22:03**

Bonsoir,

Une erreur n'est mas une FAUSSE déclaration et vote comptable sait comment cela se régularise.